



Abonnements canal plus, canal sat

Par **Mapucha**, le **16/05/2016** à **12:02**

Suisse installée en France depuis quelques années, suite à une offre téléphonique de Canal Plus, vu une offre de bas prix j'ai dans un premier temps cédé pour un abonnement pour canal plus. En aucun moment il ne m'a été fait mention que je devais par ailleurs louer un décodeur. J'avais donc juste accès aux chaînes supplémentaires canal plus. Ignorante du système en place en France et je l'avoue peu attentive au document reçu j'ai continué ensuite ainsi pendant des mois. De plus, naïve je me suis fait contacter de nouveau téléphoniquement et on m'a proposé en plus pour un prix défiant toute concurrence Canal Sat. Je me suis bêtement fait avoir et accepté. ceci toujours sans décodeur.

Ce n'est que récemment lorsque j'ai fait appel à un installateur tu pour avoir aussi les programmes suisses, qu'il m'a fait remarquer que je devais avoir un décodeur pour canal plus et sat.

En résumé voici des années que je paye ces 2 abonnements sans décodeur donc avec juste quelques chaînes en plus.

Je vais résilier au moins l'un des 2 abonnements, mais puis-je demander une compensation financière pour non proposition de décodeur. On peut écouter nos échanges téléphoniques.

Bein sur que je suis grandement responsable de cet état de fait et d'avoir laissé traîner le dossier l mais ils n'ont pas été corrects car il est marié qu'un technicien peut venir installer gratuitement le décodeur. Quels Ricles ou raisons puis-je invoquer pour avoir un geste commercial de leur part ?

Merci pour vos conseils. je me sens démunie, stupide mais décidée à mettre fin à cette situation,

Meilleures salutations